

## A la Une...

Une boulangerie, un restaurant... Bienvenue aux nouveaux commerçants !



*A la boulangerie Perucca, vous serez accueillis avec grand sourire et vous retrouvez pains, viennoiseries et pâtisseries !*

La Commune accueille avec un grand plaisir et souhaite la plus grande réussite aux jeunes commerçants qui se sont installés dernièrement au village !



*Au Bar-Restaurant « Le Melys » (12, grande Rue) Stéphanie Gauthier vous accueillera dans un décor résolument clair et moderne.*

### OUVERTURE DE LA SAISON AU LAC DIMANCHE 30 JUIN 2013

A PARTIR DE 14 H 00 SOUS LE BAR DU LAC

**14 h 00** : VRAI et FAUX DISCOURS... !!

**14 h 20** : DÉPLACEMENT DE LA STATUE DE LA LIBERTÉ...  
...sur son nouveau piédestal sur le lac !!

**14 h 30** : OUVERTURE DES 1<sup>er</sup> JEUX DU LAC :

- Concours de pétanque par doublettes.
- Jeux sur l'eau et hors l'eau par équipes « La Tête et les Jambes » (**Equipes de 4 à 5 / Inscriptions sur place**)

- \* Epreuves d'équilibre sur l'eau, d'habileté et de force.
- \* Les questions du jeu d'Emile Hors'Eau.

DÉMONSTRATION DE PÊCHE A LA MOUCHE

Pique-Nique sur place... Frites, saucisses / Buvette avec le Bar du Lac...

### FESTIVITÉS DES 13 ET 14 JUILLET 2013

**SAMEDI 13 JUILLET 2013** (Vogue sur la Place du Maquis)

**19 h 00** : Pièce Théâtrale du Théâtre du Nez à la Salle des Fêtes (entrée gratuite) « **2013 : Objectif Mayas !** »

**DIMANCHE 14 JUILLET 2013** (Vogue sur la Place du Maquis)

**10h 00** : Pièce Théâtrale du Théâtre du Nez à la Salle des Fêtes (entrée gratuite) « **2013 : Objectif Mayas !** »

**11h 30** : Cérémonie au Monument aux Morts.

**14h 00** : ANIMATIONS AU LAC

- ⇒ Slack-line et Water-Line : ateliers gratuits d'initiation.
- ⇒ Tyrolienne au-dessus du lac : challenge de la traversée.
- ⇒ Course d'OFNIS (Objets Flottants Non Identifiés).

*(coupon d'inscription en dernière page)*

**18h 00** : Remise des Prix.

Animation Musicale, restauration possible sur la zone de loisirs.

**22h 30** : FEU D'ARTIFICE SONORISÉ (sur le thème de l'eau).

**23h 00** : Bal (Sono) à la salle des Fêtes.

## Les séances du Conseil

### Mise à disposition de locaux

Le Conseil a décidé de mettre à disposition les locaux de l'ancienne gare à la Société Publique Locale (SPL) Office de tourisme Mandrin-Chambaran pour un loyer de 150 € qui sera appelé trimestriellement. Un véhicule communal pourra également être mis ponctuellement à disposition en attente de l'acquisition d'un véhicule par la SPL, ceci dans le cadre d'une convention et selon un barème kilométrique défini.

### Projet de Gendarmerie

Le Conseil a décidé que la Commune assurerait la Maîtrise d'Ouvrage de la construction de la nouvelle Gendarmerie de Roybon. Il a également décidé de déposer des demandes de subventions auprès de divers organismes pour le financement de ce projet (département notamment), l'Etat ayant déjà défini ses participations.

### Projet de fusion des Communautés de Communes

Le Conseil est informé régulièrement des avancées du projet de fusion entre les Communautés de Communes « Bièvre-Chambaran » et « Bièvre-Liers ». (Voir article plus détaillé pages 8 et 9)

### Modification du PLU

Le projet de modification du PLU est terminé. Un commissaire enquêteur a été nommé et l'enquête publique est en cours.

### Utilisation de l'ancien Collège

Suite à la demande de la Communauté de Communes « Bièvre-Chambaran », le Conseil a décidé qu'à compter de cet été, une partie de l'ancien Collège sera utilisé par l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (environ 80 enfants et une dizaine de moniteurs). L'opération sera régulièrement reconduite à chaque période de vacances scolaires.

Le Conseil a également décidé de proposer à la location l'appartement T4 inclus dans le bâtiment.

### Contournement routier du village

Les derniers compromis avec les propriétaires ont été signés, permettant ainsi au géomètre et au notaire de préparer les derniers actes d'acquisition.

La DDT a imposé de procéder à certains ajustements environnementaux du projet et les bureaux d'études concernés travaillent actuellement à la prise en compte de ces modifications (voir p. 6).

### Center-Parcs de la Forêt de Chambaran

Suite aux dernières décisions judiciaires, le projet continue son avancée avec le dépôt du Dossier « Loi sur l'Eau » par la société Pierre & Vacances, promoteur du projet (voir article détaillé page 4).

### Feu d'artifice du 14 juillet

Le prestataire pour 2013 a été retenu et réalisera un spectacle plus varié que l'an dernier (feu sonorisé / thème : l'eau).

### Déclaration d'Utilité Publique pour les terrains de l'Oursière

Le Conseil Municipal a suivi et validé l'ensemble de démarches décrites ci-après :

- Suite au projet de Contournement Routier du Bourg mené par la Commune, impactant 2 700 m<sup>2</sup> de zones humides et entraînant la réalisation de travaux de compensation...

- Suite aux travaux de création, réfection et renforcement menés par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Galaure (SIEG) sur ses réseaux, impactant 5 780 m<sup>2</sup> de zones humides et entraînant également la réalisation de travaux de compensation...

⇒ La Commune et le SIEG se sont associés pour l'acquisition d'un tènement au lieu-dit « le Mas de l'Oursière » afin de servir de support à un projet commun de restauration de zones humides (total de l'ordre de 11 180 m<sup>2</sup>) qui sera mis en œuvre pour les deux projets précités.

- Les négociations menées par la SAFER Rhône-Alpes auprès des ayant-droits et de leurs notaires n'ayant pu aboutir...

⇒ La SAFER poursuivra les négociations amiables auprès des propriétaires des parcelles et le SIEG poursuivra le cas échéant l'acquisition desdites parcelles par voie d'expropriation.

⇒ Le SIEG poursuivra le pilotage de l'ensemble des procédures de compensation et de restauration de zones humides, relatives aux projets de contournement routier de la Commune de Roybon et de renforcement de ses propres réseaux d'assainissement et d'eau potable.

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PROJET DE MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE ROYBON portant sur :

- Le règlement écrit
- L'orientation d'aménagement et de programmation du quartier de la Sapinière
- L'ouverture à l'urbanisation des secteurs du Malatras et des Adroits

Le Maire, par arrêté municipal n° 42 / 2013 en date du 23 mai 2013, a décidé de soumettre à enquête publique le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Roybon. Cette enquête publique sera ouverte le Mardi 18 juin 2013.

Par ordonnance en date du 30 avril 2013, le Président du Tribunal Administratif de Grenoble a désigné Mme Caroline RONIN, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Rémy PAS-TEUR en qualité de suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus,

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier soumis à enquête et consigner ses observations sur le registre d'enquête tenu à sa disposition à la Mairie de Roybon du mardi 18 juin 2013 au vendredi 19 juillet 2013 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie de Roybon

- les lundi, mardi jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- le mercredi de 8h30 à 12h00

Les observations peuvent également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur au siège de l'enquête à la mairie de Roybon (adresse postale : 38 rue de la Mairie 38940 Roybon).

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations écrites et orales les :

- Mardi 18 juin 2013 de 13h30 à 17h30
- Vendredi 12 juillet de 8h30 à 12h00
- Vendredi 19 juillet de 13h30 à 17h30

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public à compter de la date de leur transmission en mairie de Roybon, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie.

A l'expiration du délai d'enquête, et remise par le Commissaire Enquêteur du rapport et de ses conclusions, le dossier de Modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Roybon sera soumis au vote des membres du Conseil Municipal et fera l'objet d'une délibération.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Roybon, aux jours et aux heures habituels d'ouverture de la Mairie ou par courrier (adresse postale : 38 rue de la Mairie 38940 Roybon)

# Pour une dynamique du commerce local

Chacun s'accorde à le dire : le commerce en milieu rural est véritablement utile. Sa première qualité est bien évidemment de constituer un service de proximité. C'est là son plus bel avantage mais ce n'est pas le seul : il contribue à tisser ou à conserver les liens sociaux et permet à certains habitants – notamment les plus âgés, dépourvus de moyens de locomotion – de s'approvisionner sur place.

Cependant, avec les mutations importantes observées partout en France dans les espaces ruraux ces dernières décennies, les modes de consommation dans les campagnes ont considérablement changé. Roybon n'y a pas échappé : une plus grande facilité de déplacement associée à une attractivité grandissante des grands centres commerciaux des vallées alentours ont conduit nombre d'habitants à partir de plus en plus fréquemment faire leurs achats – et même leurs petits achats quotidiens – ailleurs que dans leur village.

Cet état de fait, ajouté à la crise depuis 2008, a précipité la fermeture de nombre de commerces locaux qui, par effet boule de neige, en a entraîné d'autres...

a accompagné les formalités de reprises de la boulangerie et accompagné actuellement une possible reprise de la boucherie.



*Deux exemples concrets parmi d'autres de la politique communale d'aide aux commerces locaux : la station-service, totalement reconstruite en 2005 et le local artisanal de la Place du Maquis de Chambaran.*



*Les consommateurs sont attirés par les hypermarchés et les grands centres commerciaux.*

Cependant, les habitants se rendent bien compte des nombreux aspects négatifs liés à cette désagrégation. Et il existe chez beaucoup une prise de conscience et même une volonté – lorsque cela leur est financièrement possible – de fréquenter le commerce local afin de le faire vivre.

De plus, partout en France, quelle que soit leur étiquette politique, les élus ont depuis longtemps œuvré par tous les moyens à leur disposition pour le maintien et le renouveau du commerce local, comprenant que cette activité – bien que par essence « privée » – était indispensable à l'équilibre et à la bonne santé de leur collectivité.

A Roybon, des opérations FISAC ont été menées pour différentes réalisations dont la création d'un local artisanal et commercial sur la Place du Maquis de Chambaran. Des prêts d'honneur ont été accordés par Initiatives-Bièvre-Valloire pour différentes reprises de commerces. La Commune a assuré la reconstruction d'une Station-Service fonctionnelle et indispensable à la vie du village. Elle a favorisé et aidé nombre d'opérations : reprise du commerce de boucherie (qui malheureusement n'a pas tenu), transfert du commerce d'alimentation dans ses locaux actuels, vastes, modernes et accueillants... Elle

Une société de distribution alimentaire a contacté la Commune en août 2012 pour l'implantation d'un commerce alimentaire de moyenne surface (960 m<sup>2</sup>) sur le village. Cette société conditionne cependant cette réalisation au démarrage effectif du Center-Parcs de la Forêt de Chambaran. La Communauté de Communes accompagne ce projet, estimant que ce commerce, par son attractivité, contribuerait grandement à fixer sur Roybon une clientèle nombreuse. Elle considère que ce changement, par effet induit, profiterait très favorablement à tous les autres commerces locaux.

**Quoi qu'il en soit, le commerce local ne pourra être pérenne qu'à la double condition que les commerçants sachent améliorer son attractivité et que les habitants, prenant véritablement conscience de son utilité et du grand désavantage qu'il y aurait à le voir disparaître, fassent la démarche de le fréquenter.**

## Center-Parcs : la dernière ligne droite !

A l'automne 2007, la Commune de Roybon a été contactée par le Conseil Général de l'Isère et par la société Pierre & Vacances pour l'installation d'un Center-Parcs sur le territoire communal, dans la forêt des Avenières.

Depuis les premières démarches, ce projet a toujours été soutenu par la Commune, la Communauté de Communes, le Syndicat Mixte Bièvre-Valloire, le Conseil Général de l'Isère et le Conseil Régional Rhône-Alpes.

Initialement prévu pour une date d'ouverture sur l'année 2013, le calendrier a été retardé suite à différents recours judiciaires posés par une association de personnes opposées au projet.

Dernièrement, en janvier 2013, les recours déposés auprès du Conseil d'Etat pour lesquels la Commune était concernée (Plan Local d'Urbanisme et Permis de Construire) ont été rejetés, ce jugement validant les décisions de la Commune. Le Conseil d'Etat a également rejeté en mars 2013 un troisième recours (Autorisation de défrichement) concernant cette fois-ci les services de l'Etat, ce jugement validant la décision de ces derniers.

A noter qu'en avril 2012, tous les recours contre le projet avaient déjà été rejetés par la Cour d'Appel Administrative de Lyon.

Le projet Center-Parcs n'est donc désormais plus bloqué par les recours judiciaires qui l'affectaient. Le Plan Local d'Urbanisme et le Permis de Construire ont retrouvé leur entière validité.

### Le Dossier « Loi sur l'Eau ».

La Loi sur l'Eau du 30 décembre 2006 a mis la France en conformité avec les directives européennes. Elle a réformé plusieurs codes (environnement, collectivités territoriales, santé, construction et habitat, rural, propriétés publiques...). Elle vise à la reconnaissance du droit à l'eau pour tous et à la prise en compte de l'adaptation au changement climatique dans la gestion des ressources en eau. Elle prévoit notamment la lutte contre les pollutions diffuses, la protection des zones de captages, celle des zones humides et de façon générale la reconquête de la qualité des cours d'eau.

Concernant le projet Center-Parcs, le dossier « Loi sur l'Eau » est un ensemble de prescriptions et d'éléments techniques permettant de rendre le projet conforme avec la Loi sur l'Eau. Il prévoit tous les éléments nécessaires pour une excellente intégration environnementale du projet, pour une juste et bonne alimentation en eau (équité entre la plaine de Bièvre et la vallée de la Galaure), pour la construction d'un système d'assainissement performant (qui constituera une amélioration par rapport à l'état actuel pour Roybon et les communes situées sur le parcours des canalisations allant vers la station d'épuration de Saint-Sauveur) et pour assurer la bonne qualité de l'eau des rivières du secteur (La Galaure et l'Herbasse).

Le dossier « Loi sur l'Eau » prévoit également un volet dit de « compensation » : la société Pierre & Vacances, promoteur du projet, assurera la restauration et la mise en valeur de zones humides sur le bassin versant pour une surface double des surfaces impactées par la réalisation du projet, suite au défrichement et à l'imperméabilisation des surfaces construites.

Les fondations du projet sont donc maintenant fortement ancrées et ceci permet d'enclencher tout à fait normalement les dernières démarches administratives.

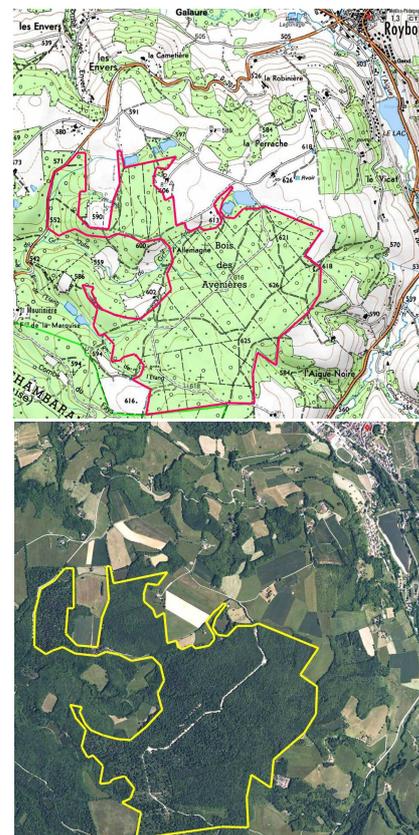
La société Pierre & Vacances, portant le projet, dépose auprès de l'administration concernée le dossier de Loi sur l'Eau (voir encadré ci-dessous).

Le Center-Parcs de la Forêt de Chambaran créera 400 emplois à temps pleins et 300 emplois à temps partiels, soit l'équivalent de 480 emplois temps-pleins. Il générera également plus de 120 emplois induits sur un rayon de 50 km alentours. On peut déjà citer comme exemple sur Roybon 9 emplois pour le Multiaccueil et 7 emplois possibles pour un commerce de moyenne surface.

Roybon est en Zone de Revitalisation Rurale ; l'implantation d'activités y est plus difficile qu'ailleurs. Le Center-Parcs de la Forêt de Chambaran constituera un véritable ballon d'oxygène pour Roybon et pour le territoire.

Les habitants, la Commune, le Département, la Région Rhône-Alpes, les élus locaux et intercommunaux... Chacun œuvre plus que jamais à la réalisation concrète de ce projet.

**L'instruction du dossier « Loi sur l'Eau » devrait durer huit à douze mois. Une fois ce dossier clos, et l'autorisation accordée, le Center-Parcs de la Forêt de Chambaran passera au stade de la réalisation.**



L'implantation du futur center-Parcs (photos en HD sur [roybon.fr](http://roybon.fr))

# LA VIE COMMUNALE

## Du côté des Associations

### Association EMMAÜS

La grande braderie Emmaüs du 14 avril a été une vraie réussite. La solidarité s'est manifestée dès la préparation de la journée, grâce au prêt de matériel par le Sou des Ecoles et par plusieurs habitants du village. Nous remercions également les pharmaciens (point de collecte) et la municipalité.

Les visiteurs sont venus nombreux, certains déjà séduits par les braderies précédentes, d'autres nouveaux venus. Tous ont apprécié le grand choix proposé, les prix plus qu'intéressants, la bonne humeur et l'ambiance chaleureuse.

La recette a été entièrement reversée à la Communauté à laquelle la boutique de Roybon est rattachée. Les compagnons et bénévoles de Saint-Paul-Les-Romans, nombreux à participer à cette manifestation, ont apprécié l'accueil sympathique qui leur a été réservé.

Comme d'habitude nous remercions tous ceux qui donnent, mais tout autant ceux qui se sont déplacés pour faire de bonnes affaires. La participation est un geste de solidarité envers la Communauté. Rappelons que la récupération, la réparation et la vente **permettent à une trentaine de personnes de vivre de leur travail dans la dignité.**

#### Les prochaines permanences à Roybon auront lieu :

- Les samedis 6 juillet, 3 août et 7 septembre de 9 h à 12 h.
- Les mercredis 17 juillet, 21 août, 18 septembre de 14 h à 17 h.

#### Appel particulier :

Si vous avez des « cintres pinces » en surplus, donnez les : il en manque toujours à la boutique.



Toute l'équipe organisatrice de cette Braderie 2013 : les bénévoles de « Emmaüs Drôme des Collines » et les compagnons et bénévoles de la Communauté de Saint-Paul-les-Romans.



## Pour des Sourires

L'association a été créée le 23 mai 2013 à l'initiative de résidents de l'EHPAD René Marion, de bénévoles et de professionnels.

Ainsi, nous allons mener plusieurs manifestations afin de pouvoir financer des projets qui visent à l'amélioration de la qualité de vie des résidents de l'Ehpad.

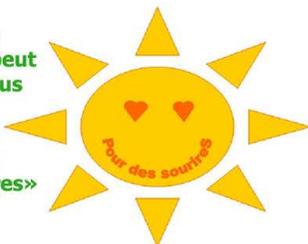
Notre présidente a récemment rencontré monsieur le Maire de Roybon, qui nous a chaleureusement encouragés. Dans ce sens, il nous a donné son accord pour nos deux premières manifestations :

- ⇒ Pour commencer, nous tiendrons un stand de présentation de l'association le 28 juin 2013 de 11h à 16h lors de la Fête de l'EHPAD René Marion.
- ⇒ le samedi 21 septembre nous organiserons un videgrenier dans l'enceinte de l'EHPAD (vous pouvez déjà nous contacter par mail [associationpds@yahoo.fr](mailto:associationpds@yahoo.fr) pour réserver votre emplacement (intérieur : 4€/m ou extérieur : 3€/m).
- ⇒ le samedi 19 octobre soirée théâtre à la Salle des Fêtes de Roybon avec la troupe du Théâtre de la Brouette.

Nous vous attendons nombreux pour ces premières manifestations, ...avec le sourire bien sûr !

Une nouvelle association qui peut grandement vous intéresser...

L'association «Pour des Sourires»



## Gym de Roybon

### Envie de faire du sport ?...

La **Gym de Roybon** vous propose 3 cours à partir de mi-septembre avec *Charline* :

Ces cours se tiendront tous les **jeudis**:

- ⇒ **Gym douce** de 17h 45 à 18h 45
- ⇒ **STEP** de 19h 00 à 20h 00
- ⇒ **Renforcement musculaire** de 20h 00 à 21h 00

Les cours seront ouverts avec un minimum de 12 personnes.

La première et la seconde séance d'essai sont gratuites.

#### RENSEIGNEMENTS

- Auprès de la présidente au ... 06 75 06 12 76
- Auprès de la secrétaire au ..... 04 76 36 27 52



Afin d'assurer un nombre suffisant d'adhérents, merci de vous manifester **au plus tôt** ! Il est important que nous sachions au plus vite si ces cours peuvent être mis en place.



## Contournement routier du Bourg

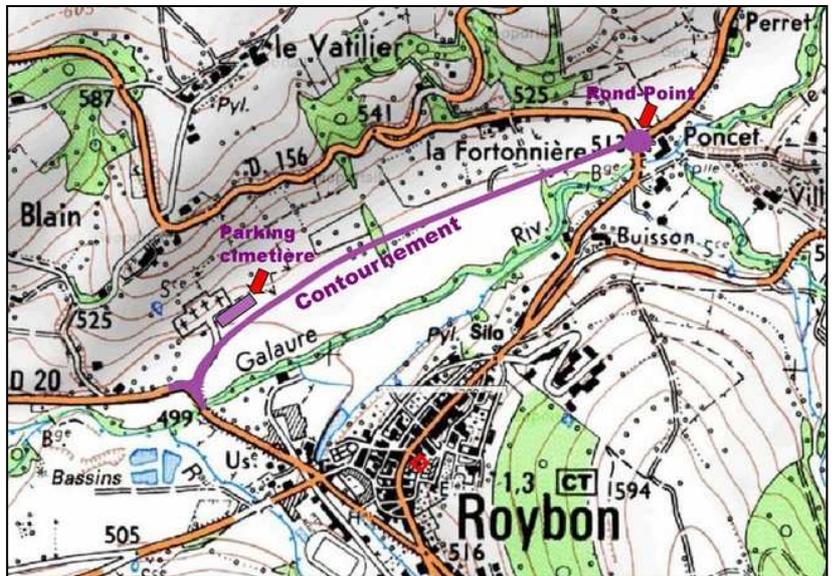
Mené par le Conseil Municipal depuis 2002, ce projet devrait déboucher sur une réalisation en 2014...

Ce contournement reliera la Route de Montfalcon à hauteur du cimetière au carrefour route de Viriville / route de Saint-Siméon où un rond-point sera aménagé. Entre ces deux points, il cheminera en suivant le pied de coteau. La signalisation incitera les véhicules lourds à prendre le contournement et les véhicules légers à continuer de passer par le village.

Cette réalisation permettra le désengorgement routier du bourg et autorisera à terme la réhabilitation et la mise en valeur de la Grande-Rue.

A ce jour (juin 2013), les derniers compromis avec les propriétaires ont été signés permettant ainsi au géomètre et au notaire de préparer les derniers actes d'acquisition.

Les derniers ajustements du projet sont en cours et les bureaux d'études concernés travaillent actuellement à la prise en compte de modifications concernant notamment la transparence hydraulique et le traitement des eaux de voirie.



*L'implantation du contournement (en violet). Un parking sera aménagé pour la desserte du cimetière et des passages permettront l'exploitation des parcelles agricoles traversées.*

## Journée du Patrimoine 2013

La Commune organisera...

### une grande Fête de la Statue de la Liberté

...à l'occasion des journées du Patrimoine,

**le dimanche 15 septembre 2013**

Le programme est en cours de préparation... Il n'est pas totalement bouclé mais seront notamment prévus...

- ⇒ Un repas 1900 avec légumes anciens sur la Place Saint-Romme ou sous les Halles .
- ⇒ Un défilé de vieilles voitures...
- ⇒ Des animations musicales...
- ⇒ Des expositions autour de la statue, de son histoire et également autour du Patrimoine Local...



*La statue de la Liberté de Roybon*

### Appel aux photographes amateurs !

Dans le cadre de cette fête, la Commune propose aux photographes amateurs d'exposer leurs plus belles photos (N & B ou couleur)... sur les thèmes suivants :

- ⇒ La Statue de la Liberté sous toutes ses coutures...
- ⇒ Le petit patrimoine architectural local : l'église, les maisons anciennes, le pisé, les briques, tuileaux et galets, les vieux murs, les calades...

Format libre jusqu'à 30 cm x 40 cm... **A vos objectifs !**



*La Fête de la Statue en 2006*

*L'église de Roybon, un des bijoux du patrimoine architectural local.*

# Bons conseils pour l'été (et même pour les autres saisons !)



**Respectons nos voisins.  
Respectons les horaires  
d'utilisation  
des engins bruyants !**

- Les jours ouvrables de 8h 30 à 12h  
et de 14h à 19h 30.
- Les samedis de 9h à 12h  
et de 15h à 19h.
- Les dimanches et jours fériés  
de 10h à 12h.



Le brûlage des déchets verts et plastiques est très toxique pour l'air !  
(42 000 décès prématurés par an)

Apportons-les à la déchèterie !

- Les lundis et mercredis  
de 14 h00 à 17h00
- Les vendredis de 10 à 12h
- Les samedis de 13h30 à 16h30

## L'INTERCOMMUNALITE

### Bientôt le Multiaccueil



*La pose de la première pierre par les élus regroupés  
autour du Maire de Roybon*

La Commune de Roybon s'associe à la peine de la famille et des proches du jeune Mickaël Guillet, âgé de 23 ans, malheureusement décédé à la suite d'un dramatique accident survenu sur le chantier lors d'une opération de maintenance, quelques jours après la cérémonie.

C'est en présence de très nombreuses personnalités et élus du secteur qu'a eu lieu dernièrement la pose de la première pierre du Multiaccueil de Roybon situé sur un terrain mis à disposition par la Commune, entre l'école primaire des Genêts et l'IME Saint-Romme.

Marcel Bachasson, maire de Roybon et conseiller général, a mis en place la première truelle de mortier et la première pierre, aidé par Yannick Neuder, président de la communauté de communes de Bièvre-Chambaran, Christian Nucci, vice-président du conseil général, président de Bièvre-Valloire et Jean-Pierre Barbier, député de la circonscription.

Les élus ont bien expliqué la place que prendra cette structure multiaccueil (crèche + halte-garderie) parmi les autres modes de garde déjà existants. Le Multiaccueil ne constituera pas une concurrence avec les assistantes maternelles. Une partie de l'équipement sera d'ailleurs dédiée au « Relais Assistantes Maternelles » et permettra des temps d'accueil collectif et des actions de formation professionnelle dans le domaine de la petite enfance.

Le Multiaccueil est prévu pour 25 berceaux. Son bâtiment labélisé « Basse Consommation » présentera une surface totale de 542 m<sup>2</sup> dont 287 m<sup>2</sup> pour la partie Multiaccueil et 112 m<sup>2</sup> pour le « Relais Assistantes Maternelles ».

Pour un coût prévisionnel de 1 500 000 €, le Conseil général de l'Isère a participé à hauteur de 354 420 €, la CAF pour 300 000 € et l'Etat pour 135 000 €, le solde étant à la charge de la Communauté de Communes Bièvre-Chambaran, porteur du projet.

# L'INTERCOMMUNALITE

## Vers la Communauté de Communes

Suite à la loi du 16 septembre 2010 visant la simplification des structures territoriales (communes, intercommunalités, départements, régions), les préfets ont eu des pouvoirs accrus pour élaborer dans chaque département un nouveau Schéma de Coopération Intercommunal et le mettre en œuvre.

Pour notre secteur, ce schéma départemental prescrivait dans un premier temps la fusion entre les cing Communautés de Communes du « Pays de Bièvre-Valloire » en une seule Communauté de Communes.

Les délais demandés pour réaliser la fusion à l'échelle ci-dessus ont semblé trop longs — compte tenu des disparités de motivations existant chez les élus — pour entamer la démarche. Aussi les deux Communautés de Communes « Pays de Chambaran » et « Bièvre Toutes-Aures » ont-elles décidé de « partir les premières » en fusionnant au 1<sup>er</sup> janvier 2012, représentant ainsi un territoire plus solide de 14 500 habitants, en attendant que le territoire souhaité par le Préfet se tisse sereinement.

Afin de poursuivre la structuration intercommunale de la Bièvre et dans la volonté de créer un ensemble intercommunal significatif constituant un pivot entre les métropoles grenobloise et lyonnaise et les trois polarités intermédiaires

(Voiron, Bourgoin et Vienne Roussillon) les 41 maires des Communautés de Communes « Bièvre-Chambaran » (21 communes / 14 234 habitants à ce jour) et « Bièvre-Liers » (20 Communes / 21 956 habitants à ce jour) sont en train d'étudier les modalités de leur fusion en une seule Communauté de Communes « Bièvre-Isère » (41 communes et 36 190 habitants après fusion). Cette fusion pourrait intervenir dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Les 41 maires des Communes concernées, associant les deux assemblées communautaires existantes à ce jour élaborent un projet de territoire s'appuyant sur les questions et enjeux définis dans l'encadré ci-dessous.

Par délibération du 10 juin 2013, les Conseils Communautaires des deux Communautés de Communes concernées par le projet de fusion ont émis un avis favorable à l'unanimité sur le périmètre de la nouvelle intercommunalité, sur ses statuts, sur le nombre des conseillers (fixé à 71) et sur leur répartition en fonction de la population des communes.

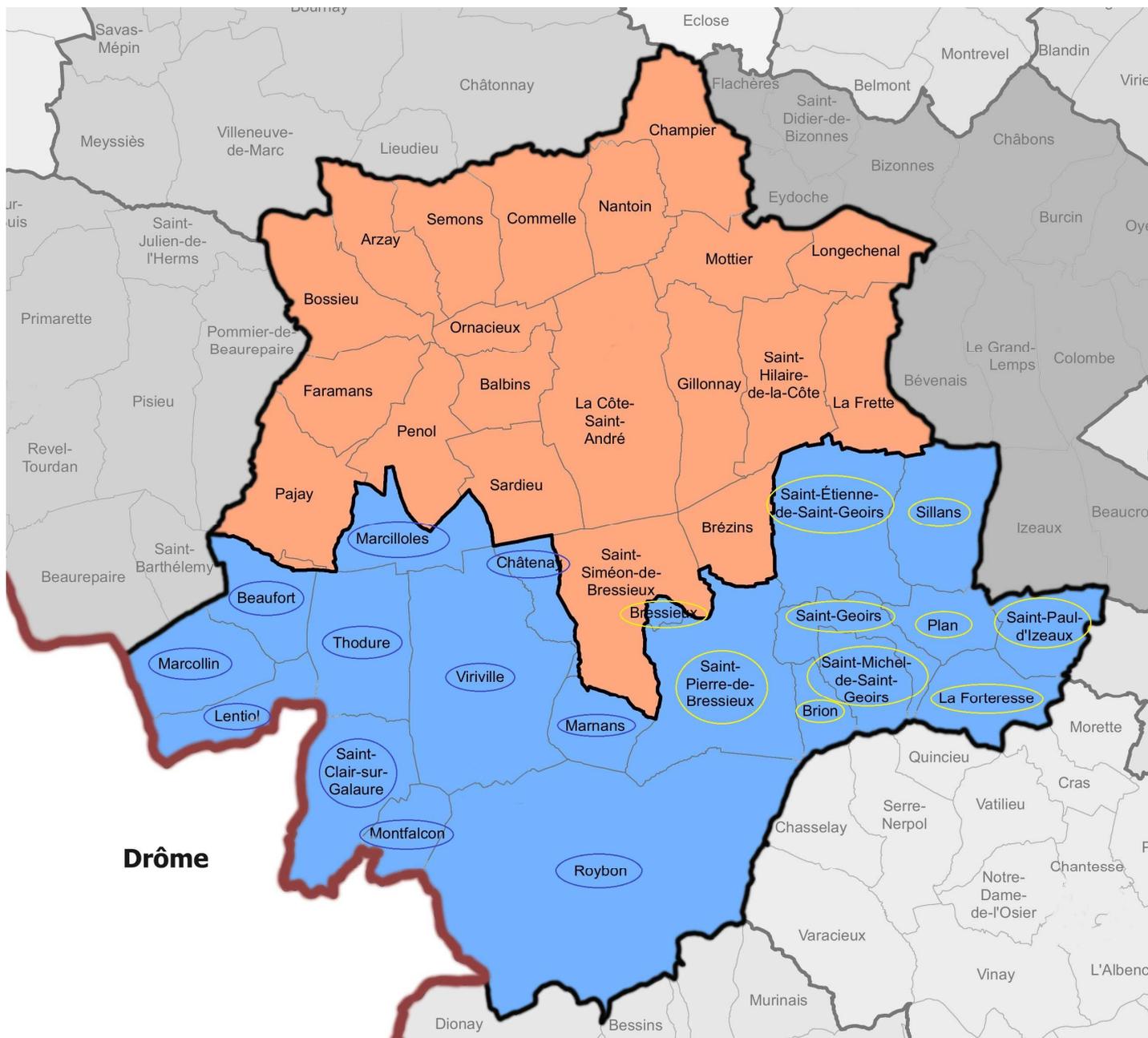
Les Conseils Municipaux de chacune des Communes concernées auront eux aussi à se prononcer sur les mêmes points avant le 31 juillet 2013.

### Questions et enjeux pour un « territoire » de Bièvre

- ⇒ Constituer la Bièvre en tant que territoire à part entière.
- ⇒ Développer une certaine autonomie fonctionnelle, notamment par les équilibres habitat/emplois et habitat/services.
- ⇒ Favoriser le développement d'une mobilité plus durable (mobilité alternative au "tout-voiture" : co-voiturage, transport collectif à la demande, reposer la question de l'offre de service ferroviaire pour la Bièvre...)
- ⇒ Maintenir les grands équilibres environnementaux du territoire.
- ⇒ Accompagner les secteurs économiques forts (industrie, construction, artisanat et agriculture). Soutenir l'économie de production et accueillir de nouvelles entreprises.
- ⇒ Développer une politique ambitieuse en matière de commerce afin de limiter l'évasion commerciale.
- ⇒ Développer l'économie touristique en lien notamment avec l'implantation de Center-Parcs.
- ⇒ Répondre aux attentes des populations en matière d'équipements et de services pour rendre la vie quotidienne plus simple et ancrer les habitants dans le territoire : politique en faveur de la petite enfance, de la jeunesse (équipements éducatifs, culturels, sportifs et de loisirs), politique en faveur des personnes âgées, des personnes handicapées, soutien aux associations œuvrant dans ces domaines, politique en faveur du logement d'urgence, de la santé.
- ⇒ Garantir l'accès effectif des habitants aux équipements et services développés sur le territoire notamment en termes d'horaires d'ouverture.
- ⇒ Mieux optimiser la ressource publique suite aux réformes fiscales engagées depuis plusieurs années (moindre dynamisme des ressources), s'adapter avec d'un côté des recettes qui vont avoir tendance à stagner voire à diminuer et de l'autre des dépenses qui vont avoir tendance à augmenter pour faire face aux besoins (notamment services à mettre en œuvre pour accueillir et ancrer la population)... Saisir pour cela les opportunités de mutualisation, élaborer un pacte financier et fiscal liant les communes et l'intercommunalité.



# Bièvre-Isère



Zone **BLEUE** : la Communauté de Communes « **BIEVRE-CHAMBARAN** »

(cerclées de bleue, les Communes de l'ancienne Communauté du Pays de Chambaran)

(cerclées de jaune, les communes de l'ancienne Communauté Bièvre Toutes-Aures)

Zone **ORANGE** : la Communauté de Communes « **BIEVRE-LIERS** »

La fusion de la zone **ORANGE** et de la zone **BLEUE** constituera la Communauté de Communes « **BIEVRE-ISERE** »



# A VOTRE SERVICE

## Le site internet de la commune : <http://roybon.fr>

Le site Internet **roybon.fr** vient d'être totalement refondé et des nouveautés importantes ont fait leur apparition :

### Pour vous, usagers :

- La possibilité existe désormais de télécharger sur le site divers documents afin de mieux préparer vos démarches et de limiter le nombre de vos déplacements en mairie :

- \* Formulaires de demandes de documents d'état-civil.
- \* Inscription à divers services (école, cantine, portage de repas...)
- \* Divers documents d'information...

- La possibilité de vous inscrire à une lettre d'infos vous permettant de recevoir par mail l'annonce des dernières publications sur le site (onglet [roybon.fr](http://roybon.fr) / *lettre d'infos*)

### Pour vous, commerçants, artisans :

La possibilité de figurer sur l' « annuaire » du site.  
(voir modalité sur la page « A votre service / artisans et commerçants »)

### Pour vous, responsables d'associations :

- La possibilité pour votre association de figurer sur l'annuaire du site avec un lien vers son propre site internet s'il existe (voir en page « A votre service /Associations »)

- La possibilité pour votre association d'avoir sa propre page sur le site [roybon.fr](http://roybon.fr) si elle n'a pas son propre site internet (voir en page « A votre service /Associations »).

- La possibilité de faire paraître votre actualité et d'annoncer vos manifestations importantes à venir qui seront mises en avant dès la première page du site.



### Sur le site internet [roybon.fr](http://roybon.fr), vous pouvez également...

- Télécharger les comptes-rendus des réunions du Conseil Municipal, avoir des informations sur ses projets ou ses réalisations...
- Trouver des renseignements pratiques (secrétariat de mairie, écoles, bibliothèque, artisans, commerçants, associations...), télécharger les plans de la commune ou ce bulletin « Vivre à Roybon »...
- Trouver des renseignements pratiques concernant la sécurité et l'environnement...
- Consulter des pages d'histoire locale...

Pour tout renseignement ou demande de rectification, merci d'écrire à [site.internet@roybon.fr](mailto:site.internet@roybon.fr)

## Du côté de la Bibliothèque

### Nouveau : un rayon DVD

A partir du 1<sup>er</sup> juillet venez découvrir le nouveau rayon DVD, de votre bibliothèque ! Vous pourrez emprunter des films, des documentaires, des concerts « live », des films d'animation...

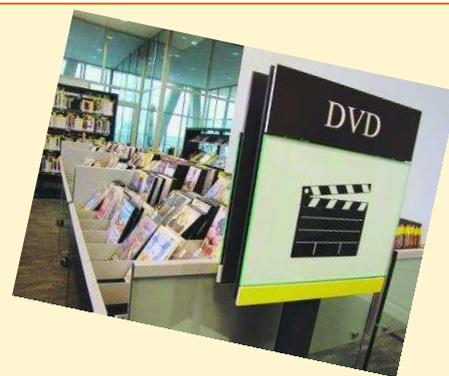
### Cet été, la bibliothèque vient à votre rencontre...

Venez nous retrouver avec vos enfants pour partager un café et lire des histoires ou feuilleter des magazines...

- A l'ombre des sapins des Baytières, les jeudis 11 et 25 juillet entre 14h30 et 16h00...
- A l'ombre des arbres du Lac, les jeudis 18 juillet et 1<sup>er</sup> août entre 14h30 et 16h00 (devant le parking, à droite du Bar du Lac )...

Les horaires de la bibliothèque restent inchangés pendant la période estivale :

- Lundi : **09h00-12h00**
- Mardi : **16h00-19h00**
- Mercredi : **14h00-18h00**
- Samedi : **10h00-12h00**



Renseignements au **04 76 36 52 04**  
et sur Internet : [roybon.fr](http://roybon.fr) (page « A votre Service /bibliothèque »)

## Saison d'été au Lac de Roybon

Après la construction du second déversoir pour des raisons de sécurité, après le curage du lac destiné à enlever les 20 000 m<sup>3</sup> de limons accumulés au cours de 33 ans d'exploitation, la Commune a fait effectuer à la fin de l'hiver l'amorce d'un cheminement piéton en bordure « est » du lac, côté route de Saint-Antoine.

Ce cheminement, même s'il est appelé à être amélioré dans le futur (revêtement, aménagement de passerelles notamment) peut être utilisé par les promeneur dès cette été 2013.

**Merci à chacun de respecter les consignes de sécurité rappelées sur cette page.**

### Sentier de promenade pour les piétons

Le sentier permet d'accéder à la berge « est » du lac à partir du Chemin de l'Isle (point A)

Le passage de la berge « est » à la berge « ouest » près du camping est possible à gué lorsque les eaux sont basses (bonne condition physique exigée).

### ATTENTION :

- Ce sentier est réservé aux piétons...



- Dans la partie bordant le lac, l'eau est profonde et les berges sont raides : risque de chute et de noyade. Merci de surveiller vos enfants.

**BERGES  
RAIDES**



### Accès aux déversoirs, au canal de restitution et à la tourelle de vidange...

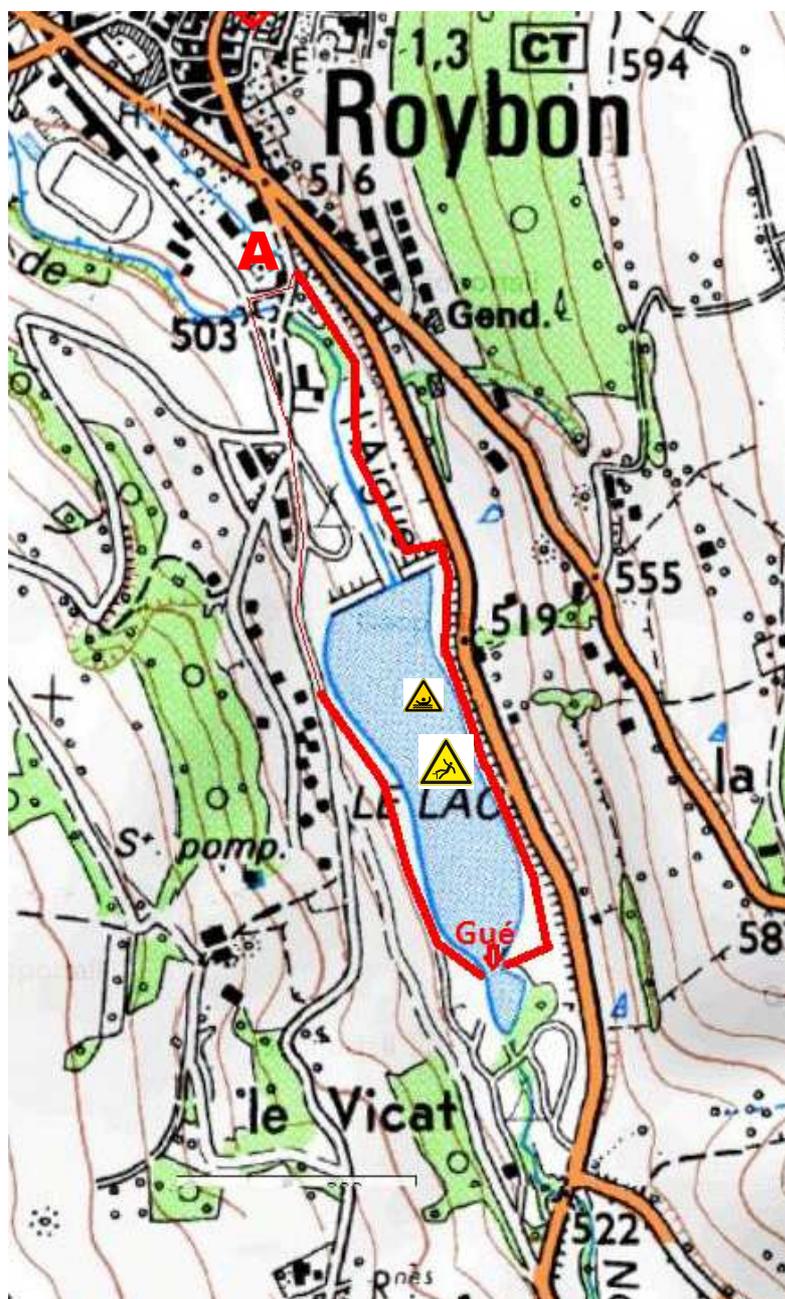
**L'accès à l'intérieur des deux déversoirs est interdit :** risque de chute grave, risque de noyade dans les bassins de dissipation.

**L'accès au canal de restitution est interdit :** risque de chute dans les enrochements (roches très instables et trous entre les roches).

**L'accès à la tourelle de vidange et les plongeurs depuis cette tourelle sont interdits :** une chute de cette hauteur sur les commandes de vidange peut s'avérer très dangereuse (ferrailles saillantes et coupantes).

**Sur l'ensemble de la zone de loisir et du lac, la baignade n'est pas surveillée pour cette saison 2013.**

**Merci aux parents de partager les consignes ci-dessus avec leurs jeunes adolescents et de surveiller efficacement leurs jeunes enfants.**



# LA VIE COMMUNALE

## Le Bar du Lac est ouvert !

Tout au long de l'été, le Bar du Lac, tenu cette année par Adrien Miscioscia, vous proposera boissons, glaces, frites, saucisses, et cafés pour un moment de repos entre deux parties de baignade sur la zone de loisirs.

Le Bar du Lac gèrera également la location des pédalos.

Le Bar du Lac organisera entre autres évènements...

...une grande soirée ZUMBA + REPAS  
le 18 août 2013 à 20h 00

En cas d'intempéries la soirée se fera à la salle des fêtes.

Réservation au 04.76.36.23.97



Adrien Miscioscia en train de donner un dernier coup de peinture avant l'ouverture du Bar du Lac à la mi-juin.

## Grande Course d'OFNIS le 14 juillet au lac !



A l'occasion des fêtes du 14 juillet, la Commune organisera une grande course d'**OFNIS (Objets Flottants Non Identifiés)** le dimanche 14 juillet en après-midi !

### Règlement :

Les équipes constituées de 3 à 10 personnes...

⇒ inventeront et construiront un objet flottant non motorisé qui avancera à la force des bras ou des jambes... ou du vent (mais prévoir solution de remplacement !...).

Les meilleurs seront primés selon :

⇒ L'originalité et l'esthétique de l'objet flottant.

⇒ Les résultats à une épreuve de vitesse et de manœuvrabilité.  
sur un parcours aquatique... et comique...

**Le port d'un gilet (fourni) sera obligatoire.**

✂

**Bulletin d'inscription à déposer au secrétariat, dans la boîte au lettre de la Mairie ou à la pharmacie Second.**

Nom de l'équipe ou de l'OFNI : \_\_\_\_\_

Nombre de participants : \_\_\_\_\_

Nom et prénom du contact de l'équipe : \_\_\_\_\_

Téléphone du contact de l'équipe : \_\_\_\_\_

## Agenda / évènements

### Juin 2013

Dim. 30 Ouverture Saison du Lac Commune

### Juillet 2013

Les Vend. *Concours Pétanque* Basket Saint-Clair

Sam. 13 Représentation théâtrale Théâtre du Nez

Dim. 14 Représentation théâtrale Théâtre du Nez

Dim. 14 Cérémonie au Monument Commune

Dim. 14 Animations au lac Commune

Dim. 14 Feu d'artifices Commune

Sam. 20 Vogue Basket Saint-Clair

Dim. 21 Vogue Basket Saint-Clair

### Août 2013

Les Vend. *Concours Pétanque* Basket Saint-Clair

Jeu. 1er Collecte de sang Amicale Donneurs

Dim. 4 Cérémonie Fusillés Commune FNACA

Sam. 17 Foire aux dindes C. Fêtes Montfalcon

### Sept. 2013

Dim. 15 Journée du Patrimoine Commune

## Ramassage des ordures ménagères

Mois	Village	Campagne
JUIN	Les mardis et vendredis	Les vendredis
JUILLET	Les mardis et vendredis	Les vendredis
SEPTEMBRE	Les mardis et vendredis	Les vendredis

## MENTIONS LEGALES

Responsable de publication : Marcel Bachasson , Maire.

Rédaction et mise en page : Commission Municipale.

Impression : Secrétariat.

Téléphone : 04.76.36.21.79 – Télécopie : 04.76.36.27.48

Courriel: mairie@roybon.fr – Site : www.roybon.fr

